

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

## SOMMAIRE :

<b>1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE</b>	<b>1</b>
<b>2. NOS ENGAGEMENTS</b>	<b>1</b>
A. DROITS HUMAINS	1
B. APPROVISIONNEMENTS	2
a) Evaluation des risques	3
C. ETHIQUE	4
<b>3. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>4</b>

## 1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

L'entreprise fait partie du groupe LVMH depuis 2011 et intègre l'ensemble des savoir-faire de fabrication de cadrans et d'appliques.

Son appartenance au groupe LVMH ne l'empêche pas de travailler aussi pour quantité d'autres marques suisses prestigieuses intégrées dans des groupes ou indépendantes.

## 2. NOS ENGAGEMENTS

### A. DROITS HUMAINS

ArteCad SA cherche à ce que ses opérations respectent pleinement les droits des individus et contribuent à l'amélioration des conditions de santé publique et sociale, essentielles pour le développement et la préservation des droits fondamentaux.

La manufacture s'engage à rester vigilante afin d'identifier toute incidence potentielle de ses activités sur la société, dans le but de prévenir ou corriger toute conséquence négative éventuelle.

ArteCad SA respecte La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et se conforme aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi qu'aux directives sur l'émancipation des femmes. Un pilotage groupe est mis en place pour tous ces sujets.



Le respect des droits de l'Homme est considéré comme une attente fondamentale pour tous les employés, partenaires, fournisseurs, sous-traitants impliqués dans les opérations, produits ou services de notre société.

Chaque année, le groupe LVMH fournit un rapport RSE détaillé, vérifié par les auditeurs externes du groupe, analysant ses engagements et ses réalisations en termes de développement des talents et des compétences ; de prévention des discriminations et de respect de l'individualité, de la diversité et de l'inclusion ; d'amélioration continue de la qualité de vie sur le lieu de travail ; de garantie de salaires équitables ; de soutien aux communautés locales.

Pour l'élaboration de ce rapport, ArteCad SA transmet chaque année un rapport RSE au groupe LVMH sur ces thématiques.

Conformément aux exigences du RJC, nous avons réalisé une analyse de risques de nos droits humains, en prenant en compte notamment les sujets du harcèlement et de la non-discrimination. Aucun risque nécessitant la mise en place d'un plan d'action n'a été décelé.

## B. APPROVISIONNEMENTS

ArteCad SA est conscient des impacts sociaux potentiels de ses activités liées en particulier à l'approvisionnement en matières premières, notamment en métaux précieux et diamants.

Pour cette raison, l'entreprise a défini une politique d'approvisionnement responsable pour exercer ses activités de manière éthique dans le respect des droits de l'Homme (disponible sur notre site internet).

Tous nos fournisseurs doivent se conformer au Code de Conduite Fournisseurs LVMH (disponible à cette [adresse](#)).

L'obligation d'accepter et de respecter le Code de Conduite Fournisseurs fait partie des conditions contractuelles. Ce Code de Conduite veille au respect des droits humains fondamentaux : interdiction du travail des enfants, interdiction du travail forcé et illégal, interdiction des discriminations et du harcèlement.

Il précise les conditions de rémunérations, les horaires de travail, la liberté syndicale, et la protection des communautés locales. Il détaille aussi la conformité et la performance environnementale de nos opérations. Enfin, il spécifie les exigences en matière d'éthique et d'intégrité des affaires (lutte contre la corruption, le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent ; politique des cadeaux et invitations ; respect de la concurrence ; situations de conflits d'intérêts ; ...).

La Manufacture est membre du RJC (Responsible Jewellery Council) depuis 2014 et certifiée COP depuis Novembre 2014 et CoC depuis Juin 2021. Le RJC promeut les pratiques responsables dans le secteur de la Bijouterie-Joallerie, de la mine à la distribution. Cette certification vérifie et contrôle



notre Maison sur nos pratiques éthiques, sociales et environnementales et s'assure de notre respect des droits de l'Homme d'un bout à l'autre de notre filière.

Nous collaborons avec des fournisseurs de confiance implantés dans des pays signataires du Processus de Kimberley, une initiative réunissant les gouvernements, l'industrie et la société civile et ayant pour but de neutraliser la circulation des diamants de conflits grâce à un système de certification international.

ArteCad SA se conforme aux cinq étapes de l'OCDE pour l'exercice d'un devoir de diligence fondé sur les risques concernant les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par des conflits et à haut risque.

Dans le cadre de notre devoir de diligence, notre Maison a mis en place un système de gestion de l'évaluation des risques, et bénéficie du mécanisme de gestion des griefs du groupe LVMH, qui vise à prévenir ou à atténuer les conséquences négatives liées à notre politique d'approvisionnement.

#### a) Evaluation des risques

En coordination avec LVMH et les principes portés par le Responsible Jewellery Council, ArteCad SA contrôle les risques sociaux et ceux liés aux droits de l'Homme auprès de tous ses fournisseurs impliqués dans sa chaîne d'approvisionnement.

Afin de réaliser notre évaluation des risques, nous demandons à chacun d'entre eux de remplir un questionnaire d'auto-évaluation abordant, entre autres, les sujets suivants : certifications obtenues, existence d'une politique RSE, management du devoir de diligence, évaluation des risques alignée avec l'OCDE, respect des droits de l'Homme en accord avec les principes directeurs de l'ONU.

A cet effet, un plan d'actions associé en fonction du niveau de risque est établi et revu annuellement.

Les risques potentiels ont été évalués à travers l'analyse des réponses fournies par les fournisseurs aux questionnaires, ainsi que par la connaissance des activités et du niveau de certification (par exemple RJC) de ces fournisseurs. En 2023, aucun risque majeur spécifique n'a été détecté.

Le Code de Conduite Fournisseurs inclut une clause de contrôle, conférant ainsi le droit à ArteCad d'auditer ses fournisseurs sur tous les principes énoncés dans ce dernier. Nos fournisseurs doivent ainsi s'engager à améliorer ou à résoudre les non conformités identifiées. Chaque fournisseur est incité à renforcer ses procédures et processus internes en portant une attention particulière à l'approvisionnement en métaux précieux et diamants grâce à la mise en œuvre d'un processus de devoir de diligence tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, en accord avec le guide OCDE.



### C. ETHIQUE

Afin de mitiger l'occurrence et l'impact des risques éthiques, des politiques et procédures spécifiques ont été établies au sein de la Maison. A ce jour, les risques sont considérés comme maîtrisés.

La manufacture ArteCad a mis en place une politique Know Your Counterpart (KYC) afin de prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans ses pratiques commerciales et ses transactions. Pour cela, nous avons instauré des procédures de connaissance des contreparties (KYC).

Enfin, ArteCad SA promeut une culture de dialogue et de transparence et a adopté un système d'alerte interne via l'Alert Line LVMH, une interface en ligne dédiée à l'ensemble des parties prenantes. Le système permet à tout collaborateur ou tiers externe ayant connaissance d'une violation du Code de Conduite, des directives, des principes et politiques internes et/ou des lois et règlements applicables, de signaler de manière sécurisée, anonyme et totalement confidentielle toute violation actuelle ou potentielle des procédures internes, des principes éthiques ainsi que des lois et réglementations en vigueur. Les salariés de la Manufacture peuvent également s'adresser à leur manager ou à leur responsable des ressources humaines.

Le Groupe LVMH veille à ce qu'aucune sanction disciplinaire ne soit prise, en raison de la transmission d'une alerte, à l'encontre des personnes ayant fait usage de ces canaux de bonne foi et ce même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou non fondés et/ou ne donnent lieu à aucune poursuite ou sanction.

Cette interface est accessible via le lien suivant : <https://alertline.lvmh.com>.

### 3. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LIFE 360 devient la nouvelle boussole environnementale du Groupe pour les 3, 6 et 10 ans à venir.

Depuis 27 ans, la politique environnementale de LVMH constitue un pilier de sa stratégie de croissance. En 2012, cette politique connaît une accélération avec la création du programme LIFE qui ancre le développement durable dans le plan stratégique de chaque Maison du Groupe.

En 2016, LVMH consolide LIFE en déterminant quatre objectifs partagés par toutes les Maisons afin de progresser vers l'excellence environnementale à l'horizon 2020 : **améliorer la performance environnementale de tous les produits, déployer les meilleurs standards dans les filières d'approvisionnement, améliorer les indicateurs clés de l'efficacité environnementale pour tous les sites et enfin réduire les émissions de CO2.**

LVMH s'est notamment engagé auprès du SBTi (Science Based Target Initiative) à réduire de 50% en valeur absolue ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les consommations d'énergie à horizon 2026 (scopes 1 et 2) puis à les réduire de 55% à l'horizon de 2030 (Scope 3).



LVMH s’inscrit ainsi dans une trajectoire carbone compatible avec l’Accord de Paris entré en vigueur en novembre 2016 et contribue à l’objectif européen de neutralité carbone en 2050. Dans ce contexte, nous recensons précisément l’ensemble de nos ressources naturelles et mettons en place une démarche visant à optimiser leur utilisation et à améliorer leur efficacité.

Alors que ces objectifs ont été atteints et même dépassés, LVMH a souhaité poursuivre et décupler les ambitions de LIFE 2020 avec un nouveau plan : LIFE 360.

Cette nouvelle stratégie repose sur trois échéances clés – 2023, 2026 et 2030 – et s’articule autour de quatre piliers autour du produit :

La protection de la biodiversité en partenariat avec l’UNESCO (programme « Man and Biosphere »). LVMH s’engage par ailleurs sur la conservation des forêts en partenariat avec l’initiative Canopy.

La lutte contre le dérèglement climatique dans laquelle LVMH s’engage à poursuivre ses efforts en matière de performance énergétique pour ses sites et ses magasins avec un focus sur les émissions de CO2 non directement liées à la fabrication du produit mais à d’autres étapes de son cycle de vie, comme le transport, l’approvisionnement, son utilisation...

La transparence pour répondre aux exigences d’une société toujours davantage en demande d’informations sur la traçabilité des produits.

En tant que Maison du groupe LVMH, ArteCad SA a engagé des actions pour répondre aux exigences du programme LIFE 360 et a appliqué les directives du Groupe en matière de sobriété énergétique.

Depuis Août 2022, la Manufacture est certifiée ISO 14001, et depuis le 30 septembre 2023 notre société est certifiée Ecocrest ©, qui garantit à nos clients un approvisionnement en nacres responsables tout au long de la chaîne d’approvisionnement. Lien ci-contre : Ecocrest© |

Date : 25.04.2024

Signature

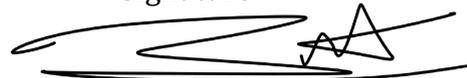


**Maxime Martin**

Directeur Général Artecad SA

Date : 25.04.2024

Signature



**Martial Bonnet**

Coordinateur RJC Artecad SA

